

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 21 novembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

10 novembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 29

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 21 novembre 2022**

**L'an deux mil vingt deux
Et le 21 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
Virginie VERNERET a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDÈR (Bracieux), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-108-2022

Objet : Interconnexion en AEP La Ferté Saint Cyr – Dhuizon – Modalité de financement de la part emprunt réalisé par la CCCG pour le compte de la commune.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°041-053-2022 en date du 23 mai 2022, il a été autorisé à signer l'avenant à la convention financière liant la commune de Dhuizon et la CCCG sur le financement des travaux d'interconnexion en AEP nécessaire à la commune de Dhuizon.

Il rappelle le plan de financement définitif :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Travaux (canalisation, surpresseurs + MOE)	332 961.03 €	Subventions	146 343.31 €
		Participation CCGC 5% canalisation de son territoire	7 753.67 €
		Participation directe de Dhuizon sur la canalisation (35%) implantée sur son territoire	48 708.91 €
		Reste à financer (emprunt de la CCGC remboursé par annuité par la commune de Dhuizon)	130 155.14 €
TOTAL	332 961.03 €	TOTAL	332 961.03 €

Depuis, la Communauté de communes a donc procédé à la réalisation de l'emprunt par décision n°2022-46. Pour rappel, cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

- Montant de 130 155 €
- Durée : 20 ans
- Echéance : trimestriel
- Amortissement progressif
- Taux : 1.90%

Il y a donc lieu maintenant de prévoir la refacturation à la commune de Dhuizon.

Le tableau d'amortissement ainsi que le contrat sont présentés en annexe 12.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de bien vouloir :

- ⇒ Valider le tableau d'amortissement fixant le montant des échéances à refacturer à la commune de Dhuizon.
- ⇒ L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE le tableau d'amortissement fixant le montant des échéances à refacturer à la commune de Dhuizon ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLARD



Le Président

Gilles CLEMENT

